

Les exigences du CIO ou La face cachée de la Lune



Ce document est une transcription fidèle de la procédure de candidature ainsi que du questionnaire du CIO à l'intention des candidats aux Jo d'hiver2018...Annecy va devoir s'engager sur ces exigences sans même pouvoir négocier quoi que ce soit!!!

Force d'obligation: elle est constamment rappelée

- *« Les villes candidates ne doivent pas oublier que toutes les déclarations et annonces faites durant la visite et tous les engagements pris à cette occasion – oralement ou par écrit vis-à-vis de la commission d'évaluation – ont force obligatoire » p33*
- *« Tous les arguments présentés, déclarations et autres engagements contenus dans le dossier de candidature ont force obligatoire, de même que tout autre engagement pris par la ville candidate, le CNO et le comité de candidature, et toute déclaration faite lors des présentations officielles »p53*
- *« Le COJO doit se conformer entièrement aux engagements et aux promesses formulés durant la phase de candidature, tant dans le dossier de candidature que dans les déclarations et commentaires faits par le comité de candidature lors des présentations à la Session et à d'autres réunions olympiques » p60*
- *« Il convient de rappeler que tous les arguments présentés, déclarations et autres engagements contenus dans le dossier de candidature ont force obligatoire, au cas où la ville en question serait élue ville hôte des Jeux Olympiques » p64*

SURPRISE!!!!

- *« Remarque importante : Bien que les villes candidates soient priées d'attribuer des sports spécifiques à des sites spécifiques dans le thème 9, le CIO se réserve le droit de travailler avec le comité d'organisation pour modifier cette répartition si cela s'avère nécessaire »*
p136

Tout le monde dehors...

- *« Pour tous les sites de compétition, fournissez des garanties écrites de la part de tous les propriétaires actuels et futurs, octroyant au COJO le droit d'utilisation du(des) site(s) et le contrôle des droits commerciaux en ce qui concerne les sites olympiques existants ou à construire pour la période durant laquelle le COJO a le contrôle des sites, y compris durant les épreuves tests » p139*
- *« Si vos projets olympiques exigent l'acquisition de terrains, décrivez la procédure d'acquisition à suivre et les délais à respecter, et précisez les éventuelles contraintes juridiques y afférentes » p139*
- *« Si vos projets impliquent le déplacement de personnes, décrivez les procédures qui s'appliqueront. Celles-ci seront-elles conformes aux normes internationales » p139*

Tout le monde dehors !

- *« les parties déclarent que pendant la candidature de la ville, elles s'abstiendront de signer, d'approuver ou d'accepter tout acte juridique, contrat, engagement ou toute autre action qui seraient contraires ou pourraient porter préjudice aux obligations stipulées dans le Contrat ville hôte » p56*
- *« Au cas où les parties auraient déjà conclu, approuvé ou accepté un engagement susceptible de contrecarrer, gêner, entraver ou rendre impossible le respect d'une clause quelconque du Contrat ville hôte, elles signaleront, le 11 janvier 2011 au plus tard, l'existence dudit engagement à la commission exécutive du CIO. De plus, les parties prendront toutes les mesures nécessaires pour mettre un terme à tout engagement qui serait contraire aux obligations stipulées dans le Contrat ville hôte, ou faire en sorte que cet engagement soit résilié » p57*

Environnement: évaluez le désastre!



- « *Décrivez les mesures envisagées pour prévenir ou réduire les effets négatifs des Jeux Olympiques d'hiver sur l'environnement avant, pendant et après la manifestation olympique* » [p89](#)
- « *Effectuez des études d'impact initiales sur l'environnement pour tous les sites* » [p90](#)
- « *Les études d'impact initiales sur l'environnement et autres études appropriées doivent être présentées à la commission d'évaluation du CIO au cours de la visite de celle-ci* » [p90](#)
- « *Quels sont les équipements pour l'enneigement artificiel existants ou prévus sur les sites olympiques?* » [p91](#)

Budget COJO et hors COJO

- *« Budget du COJO : il s'agit du budget de fonctionnement lié à l'organisation des Jeux Olympiques. Les coûts de développement de l'infrastructure pour les sites sportifs, le village olympique, le CIRTV et le CPP ou tout autre grand projet de construction ne devraient pas être inclus dans le budget du COJO » p96*
- *« Hors budget COJO :*
 - a) Financement de la construction des sites sportifs et autre infrastructure requis pour les Jeux Olympiques, qui constitueront un héritage durable. Le financement de ces investissements devrait être assuré par les autorités publiques ou le secteur privé. Dans certains cas, ces organisations peuvent également financer des installations temporaires.*
 - b) Financement de toutes les opérations de soutien nécessaires aux Jeux (sécurité, médical, transport, etc.) » p96*

Des garanties financières

- « Fournissez une garantie financière des autorités compétentes concernant la couverture d'un éventuel déficit du COJO et le remboursement au CIO des avances et autres contributions versées au COJO par le CIO, que ce dernier pourrait devoir rembourser à des tiers en cas d'imprévu comme l'annulation totale ou partielle des Jeux Olympiques d'hiver » [p94](#)
- « Dans l'éventualité d'un déficit dans le budget du COJO, expliquez le mécanisme prévu pour l'entrée en vigueur de la garantie visant à couvrir le déficit et indiquez les délais » [p94](#)
- « Fournissez la garantie des autorités compétentes que tous les services de sécurité, médicaux, douaniers, d'immigration et autres liés au gouvernement seront mis à disposition, sans frais pour le COJO » [p94](#)
- « Fournissez une déclaration émanant des autorités compétentes expliquant la façon dont elle entend éviter le gonflement des prix avant et pendant les Jeux Olympiques d'hiver, avec une référence particulière aux tarifs hôteliers et tarifs des services connexes » [p94](#)

Notre belle démocratie à la poubelle?

- « *Dressez la liste des partis politiques présents dans votre pays, en indiquant leur force et leur position à l'égard de l'organisation éventuelle des Jeux Olympiques d'hiver sur votre territoire en 2018* » [p76](#)
- « *Mentionnez également toute autre personnalité politique ou publique susceptible de jouer un rôle important en faveur de votre projet ou d'y faire obstacle* » [p76](#)
- « *Dressez une liste des éventuels autres mouvements politiques ou sociaux dont les activités pourraient soutenir ou contrecarrer votre projet* » [p76](#)
- « *Votre législation nationale autorise-t-elle la tenue d'un référendum pour un projet comme les Jeux Olympiques d'hiver ? Si oui, quelles seraient les implications sur le plan juridique d'un résultat négatif ?* » [p78](#)
- « *Envisagez-vous d'appliquer de nouvelles lois pour faciliter l'organisation des Jeux Olympiques d'hiver ?* » [p80](#)
- « *Votre gouvernement est-il disposé à apporter des modifications aux lois, normes et procédures administratives jugées nécessaires dans l'organisation législative du pays afin d'avoir une structure efficace et des mesures de sûreté et de sécurité qui soient appropriées aux circonstances spéciales que sont les Jeux Olympiques d'hiver ?* » [p181](#)

Des transports réquisitionnés

- *« Les divers groupes de clients ont droit à une diversité de modes de transport, notamment voitures, bus et chemin de fer. L'infrastructure et les services de transport existants seront complétés par toute une gamme de services, parmi lesquels des itinéraires réservés, des véhicules avec chauffeurs, des services de bus spéciaux, un réseau de transports publics amélioré, des parkings avec navettes, une meilleure gestion du trafic, etc » p115*
- *« Vous noterez qu'il n'est pas inhabituel pour les COJO d'inclure une surtaxe de transport dans le prix du billet afin d'indemniser les autorités de transport locales pour le volume de spectateurs » p115*
- *« Voie olympique : une voie olympique est une voie de circulation continue réservée au trafic olympique pendant 15 heures par jour au moins. » p213*

On ne partage pas le gâteau...

- *« N'oubliez pas que le CIO s'attend à ce que les installations qui sont la propriété des pouvoirs publics soient fournies au COJO gratuitement ou moyennant un loyer préalablement approuvé par le CIO »*[p108](#)
- *« Fournissez, de la part des autorités compétentes, les garanties concernant l'importation, l'utilisation et l'exportation, exemptes de droits de douane, des marchandises, y compris des consommables, nécessaires au CIO, aux FI, aux CNO et à leurs délégations, aux médias, aux sponsors et aux fournisseurs pour remplir leurs obligations liées à la célébration des Jeux Olympiques d'hiver »*[p85](#)
- *« Le Contrat ville hôte imposera également un certain nombre de solutions technologiques, au titre des accords multi-quadriennaux que le CIO a conclus avec plusieurs fournisseurs de technologie »*
[p112](#)

On ne partage pas le gâteau...

- *« réduire efficacement et sanctionner le marketing sauvage (par exemple en empêchant les autres entreprises de faire de la concurrence déloyale aux sponsors olympiques) et, d'autre part, éliminer la vente à la sauvette et contrôler les espaces publicitaires ainsi que l'espace aérien durant la période commençant deux semaines avant la cérémonie d'ouverture et se terminant à la cérémonie de clôture des Jeux Olympiques d'hiver » p125*
- *« Les Jeux Olympiques sont la propriété exclusive du CIO qui est titulaire de tous les droits et de toutes les données s'y rapportant, notamment et sans restriction, tous les droits relatifs à leur organisation, exploitation, retransmission, enregistrement, présentation, reproduction, accès et diffusion quels qu'en soient la forme, les moyens ou les mécanismes, qu'ils soient existants ou à venir » p59*

On ne partage pas le gâteau !

- *« Le propriétaire du site accorde au COJO le droit : d'être le seul gérant exclusif et opérateur des points de vente au détail et des concessions de nourriture/boissons sur le site » p259*
- *« Si le tarif de ces chambres en 2018 est supérieur au tarif signalé dans votre dossier de candidature, le COJO devra payer la différence » p266*
- *« Fournissez une (des) garantie(s) des autorités compétentes attestant qu'aucun frais ne sera facturé aux clients suivants : athlètes, CIO, COJO, CNO, FI, médias, diffuseurs pour la réservation des fréquences allouées et les services connexes pendant une période allant d'un mois avant la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques d'hiver à une semaine après la cérémonie de clôture des Jeux Paralympiques d'hiver » p226*

Parce que ce n'est pas si évident?

- *« Comment envisagez-vous d'obtenir le soutien local et de susciter l'intérêt au sein même de votre pays et auprès du public ? » p69*
- *« Présentez votre stratégie pour ce qui est de traiter avec les groupes de pression et les ONG » p69*
- *« Démontrez le soutien apporté par la population nationale, régionale et locale à votre projet d'organisation des Jeux Olympiques d'hiver » p78*

Conseil d'ami expérimenté...

- *« Il est essentiel de rester objectif tout au long de la campagne de promotion. Des promesses faciles ou des objectifs irréalistes sont en effet très rapidement décelés et peuvent souvent être préjudiciables à l'image de la candidature et à ses chances de succès » p53*

Conseil d'ami expérimenté!

- *« Les villes candidates doivent faire attention aux coûts tout au long de la campagne de promotion. La candidature fera l'objet d'un examen rigoureux de la part du public et, même si tous les efforts déployés pour promouvoir le projet sont soutenus avec enthousiasme durant la candidature, l'attitude du public, des médias, des sponsors et des supporters après l'élection risque d'être très critique et préjudiciable » p53*

